

BENCHMARK & RETOURS D'EXPÉRIENCE
Approches européennes et internationales

Regards croisés :

- **Etude de benchmark international - Gestion des sites à responsables défaillants et des friches -** Aurélien LOUIS - AECOM

- **30 ans d'expertise ADEME en maîtrise d'ouvrage sur sites à responsables défaillants -** Guillaume MASSELOT - ADEME

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT, ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AECOM

Géosciences pour une Terre durable brgm

INERIS maîtriser le risque pour un développement durable

Objectif de l'étude et approche

Disposer d'une vision complète et détaillée des dispositifs réglementaires, financiers et organisationnels applicables en matière, d'une part, de **cessation d'activité de sites, et en particulier de sites à responsables défaillants**, et d'autre part, de **reconversion de friches**, dans l'ensemble des pays retenus dans l'étude.

➢ In fine, proposer des **éventuelles pistes d'amélioration pour le contexte français** au regard des meilleures pratiques identifiées dans les autres pays

- Description de tous les **mécanismes publics et privés disponibles**
- Etude des **principaux « drivers » facilitant la reconversion des friches** : rôle des collectivités territoriales et des politiques d'urbanisme notamment
- Description **de l'implication des acteurs subsidiaires (propriétaires fonciers, …)** dans la réalisation ou le financement des opérations de mise en sécurité ou de reconversion
- ainsi que le rôle joué **par les observatoires ou les inventaires publics**

Phase 1 : 5 pays retenus par l'ADEME

- Belgique (région de la Flandre)
- Pays-Bas
- Allemagne
- Royaume-Uni
- Etats-Unis d'Amérique

Phase 2 : 5 pays proposés par AECOM

- Australie (South Australia)
- Canada (Québec)
- Suisse
- Italie
- Espagne

Cessation d'activités – sites à responsables défaillants

Une grande diversité d'organisations et d'ambitions

- **Constat n°1 : La France se distingue des autres pays considérés avec l'existence même d'un cadre réglementaire dédié à la mise en sécurité, précisant au niveau réglementaire la typologie des opérations à mener**
- **Constat n°2 : les interventions publiques passent généralement par les lois « sols » des différents pays étudiés**
- **Constat n°3 : deux modèles d'organisation administrative contrastés coexistent**

Pays disposant d'autorités administratives centrales

Pays	Autorité
Belgique (Flandre)	OVAM
Etats-Unis	US-EPA
Royaume-Uni	Agences de l'Environnement (de chaque nation constitutive)
Australie (South Australia)	SA-EPA

Pays dépendant des interventions des collectivités locales

Pays	Collectivités locales compétentes	Service d'appui (méthodologique ou technique)
Pays-Bas	Provinces et grandes municipalités	Le Service de l'environnement national (Omgevingdienst)
Allemagne	Municipalités, ou districts ou Länders	Groupes de travail spécialisés Bund/Länder
Canada (Québec)	Municipalités	N/A
Suisse	Municipalités et/ou Cantons	N/A
Italie	Régions / provinces ou communes	ISPRA
Espagne	Communautés autonomes	N/A

L'intervention de l'ADEME est l'exception

L'ADEME mandatée par l'État
en cas de **défaillance du responsable** (principe pollueur payeur)
et de **menace grave pour les populations et l'environnement**

(Site SMA, ancienne mine d'amiante / Canari - Corse)
▶ **Depuis 1998**



Actions clés :
Travaux de terrassement et **stabilisation de la carrière d'amiante** ;
Lancement prochain d'un chantier hors norme de démolition des bâtiments.

(LAMBIOTTE, synthèse de composés chimiques / Prémery - 58)
▶ **Depuis 2004**



Actions clés :
Gestion et enlèvement de **2 400 t de déchets dangereux** et démolition des anciens bâtiments
Surveillance des eaux souterraines, traitement des eaux de ruissellement
Travaux de **dépollution des sols**.

en 30 ans
environ 600 sites pollués
ont déjà fait l'objet d'une intervention

Soit **1 500** opérations de résorption de la menace

≈ 30 chefs de projets répartis sur 10 localisations

Cessation d'activité – sites à responsable défaillant

Financements et volumétrie

- **Constat n°4 : des niveaux de financement publics variables, variant de 0,3 à 8 €/hab/an selon les pays et les périodes considérées**

Pays	Montant annualisé par habitant	Nature	Périmètre	Période de référence
Belgique	125 M€	Budget OVAM	Flandre	2022
Pays-Bas	~150 M€	Programmes incitatifs du gouvernement	Pays-Bas	Estimation de dépense annuelle réalisée en 2014 par le Rijkwaterstaat
Allemagne	800 M€	Participation du Land au financement de la dépollution des sites sous responsabilité communale	Baden-Würtemberg	1988-2022
Royaume-Uni	52,5 M£ (~61 M€)	Support financier aux communes pour leurs interventions en dépollution	Royaume-Uni	2006-2016
Etats-Unis	1,3 Mds $ (~1,2 Mds €)	Budget Superfund	Etats-Unis	2021
Australie	2 M AUS $ (~1,2 M€)	Budget SA EPA "State Government Orphan Sites Program Fund"	Australie du Sud	Annuel sur la période 2016-2020
Canada	52,3 M CAD $ (~36 M€)	Budget Ministère de l'Environnement pour la gestion des sites sous sa responsabilité	Québec	2017-2021
Suisse	1 400 M CHF (~1 400 M€)	Dépenses des cantons et de la confédération pour la gestion des sites à responsable défaillant	Suisse	2002-2022
Italie	605 M€	Programme national de financement de la dépollution des sites orphelins et action réaménagement des terrains pollués au titre du PNRR	Italie	2019 – 2026
Espagne	750 k€	Subventions aux collectivités locales	Pays Basque	2023

- **Constat n°5 : A côté des financements budgétaires, des financements affectés sont couramment mis en œuvre**
  - **Système de taxes** affectées à l'activité de gestion des sites pollués orphelins dans les deux cas suivants :
    - fonds OTAS **en Suisse** (alimenté par la taxe sur la mise en décharge des déchets – 40 M CHF/an)
    - Superfund **aux USA** (alimenté par la taxe d'accise sur la production ou l'importation de produits chimiques - 2,54 Mds $ en 2023)

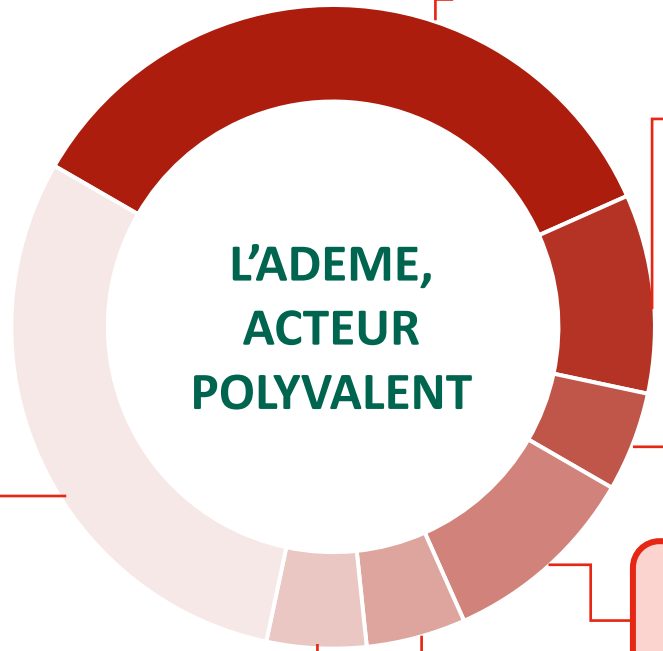
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

20 M€

de budget annuel moyen
pour la **mise en sécurité des SRD**
(à hauteur du besoin exprimé)

Actions menées par l'ADEME,
sur 1 500 opérations terminées ou en cours



Gestion & élimination ou valorisation des déchets (35 %)

(350 000 tonnes sur 30 ans, dont > 100 000 tonnes de déchets dangereux)

Surveillances environnementales (10 %)

(eaux souterraines, eaux superficielles, sols, sédiments, gaz du sol, denrées alimentaires, faune aquatique…)

Travaux divers de réhabilitation (5 %)

de sites miniers et décharges, sites pyrotechniques…

Autres opérations (10 %)

(conventions de relogements d'habitants, indemnisations…)

Travaux de maintenance & gestion courante (5 %)

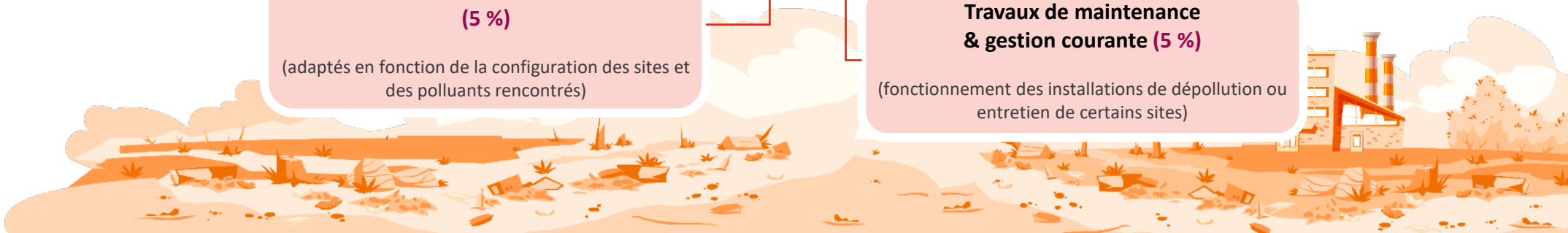
(fonctionnement des installations de dépollution ou entretien de certains sites)

Travaux de dépollution, maîtrise des transferts & mesures constructives (5 %)

(adaptés en fonction de la configuration des sites et des polluants rencontrés)

Études environnementales, évaluation des impacts/risques (30 %)

(interprétation de l'état des milieux, études de risques sanitaires)



Et un budget global de l'ordre de 75 M€/an dédié par l'ADEME à ses 5 activités interdépendantes sur les SSP

Une structure unique
au carrefour de plusieurs compétences :

L'animation de la recherche,
du développement et de l'innovation

5 M€/an

L'expertise et le conseil aux acteurs

La maîtrise d'ouvrage d'opérations
de mise en sécurité

20 M€/an

L'aide à la reconversion des friches

30 M€/ an
depuis 2021

L'aide à la résorption des décharges littorales

20 M€/an
depuis 2022



Cessation d’activité – sites à responsable défaillant

Recherches en responsabilité

- **<u>Constat n°6 :</u> la grande majorité des pays étudiés conçoivent une responsabilité large et non restrictive du propriétaire du terrain concerné, sans préjudice de sa capacité à se retourner auprès du pollueur**
  - Comme en France, dans l’ensemble des pays étudiés, une intervention publique sur un site orphelin s’accompagne systématiquement d’une recherche en responsabilité, *a posteriori* afin de pouvoir recouvrer les coûts engagés par la puissance publique ; la responsabilité s’appuie sur le principe « pollueur-payeur »
  - La plupart des pays prévoient également une responsabilité complémentaire, pesant sur le propriétaire ou le gardien du terrain occupé (locataire, utilisateur)
  - Certains (Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie) ont prévu divers mécanismes afin de pouvoir capter tout ou partie des plus-values générées par les dépollutions réalisées sur fonds publics

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ADEME **œuvre au remboursement** des fonds publics engagés

ADEME
force de propositions pour des évolutions législatives et réglementaires

- **Forte implication des équipes ADEME**
- … pour **rendre possible le remboursement d'une partie des frais engagés** dans les opérations de mise en sécurité, via :
  - des déclarations de créances ;
  - des déconsignations ;
  - des recours judiciaires.

Sur la **période 2012-2022**
les actions engagées par l'ADEME
ont permis le **remboursement**
de près de

8 M€

L'ADEME initie des actions contentieuses **pour produire de la jurisprudence et faire avancer l'état du droit** (sociétés mères, producteurs de déchets, propriétaires, liquidateurs)



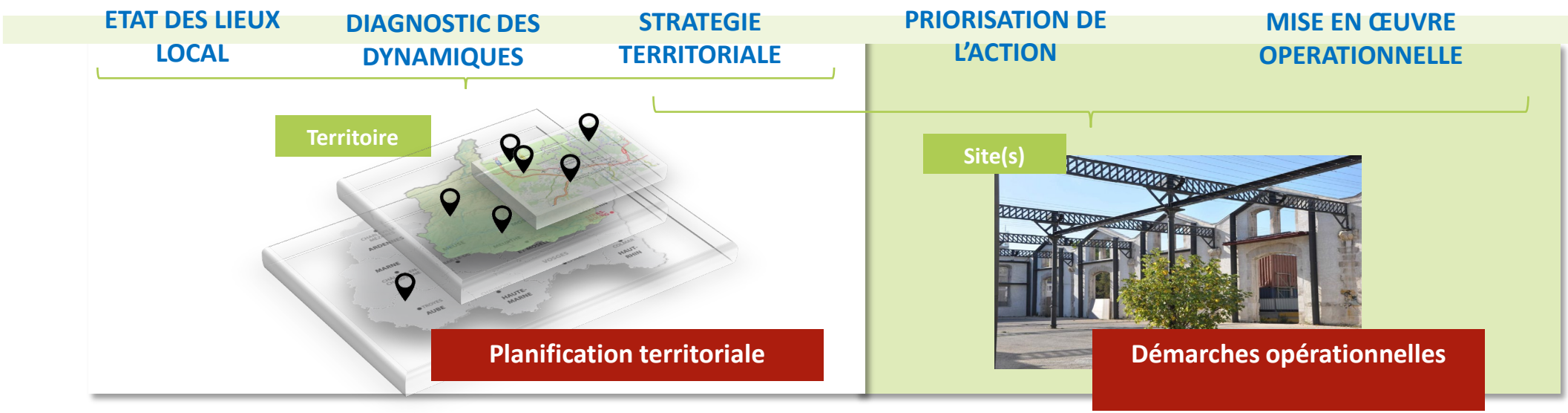
Reconversion des friches

Le rôle du « zéro artificialisation » et des approches contractuelles

- **<u>Constat n°1 :</u> Un niveau de préoccupation inégal selon les pays : politique « business as usual » dans certains pays (Espagne/Australie/Pays-Bas), à enjeu encore actuel dans certains pays à forte contrainte (Belgique/Suisse)**
- **<u>Constat n°2 :</u> Un sujet considéré essentiellement sous l'angle des politiques d'urbanisme, et renforcé par la mise en œuvre de politiques de « zéro artificialisation »**
- **<u>Constat n°3 :</u> Les approches contractuelles « public-privé » (type *Brownfield Covenants*) offrent des leviers puissants pour la reconversion des friches**

Pays	Principaux acteurs	Contexte
Belgique	Gouvernement / promoteurs / investisseurs / acteurs publiques (dont OVAM) / municipalités	Brownfield covenants
Pays-Bas / Allemagne / Australie	Promoteurs / investisseurs	/
Royaume-Uni	Promoteurs	/
	Municipalités	Cession de leur terrain en friche pour la mise en œuvre de projet de redéveloppement
Etats-Unis	US-EPA / Etats / communauté / tribus	Brownfield program
	Agences de développement des Etats	Développement économique et revitalisation des zones contaminées
	Divers acteurs publics et privés dans le cadre de partenariat public/privé (PPP)	
Canada	Ministres de l'environnement du Québec / municipalités / acteurs privés	Programmes de financement dédiés
Suisse	Acteurs publics (par exemple : Fondation pour les Terrains Industriels – FTI - de Genève)	Redéveloppement des friches au niveau cantonale
	Organismes publics au niveau fédéral	Reconversion des friches sur les terrains en propriété de l'administration fédérale
Espagne / Italie	Divers acteurs publics et privés dans le cadre de PPP	/

Depuis 2010, la reconversion des **friches pour** un usage raisonné des sols



L'ADEME apporte :

Un **soutien financier et technique** :

142 études et 135 travaux de dépollution soutenus depuis 2021 sur des anciens sites ICPE et miniers avec pollution

Un **appui technique** / la promotion et valorisation des **bonnes pratiques**

La **mise à disposition d'outils**

Bénéfriches
Donner de la valeur à vos projets

Expérience reconnue pour sécuriser techniquement et économiquement les projets

Un accompagnement aux politiques publiques en matière **de planification**

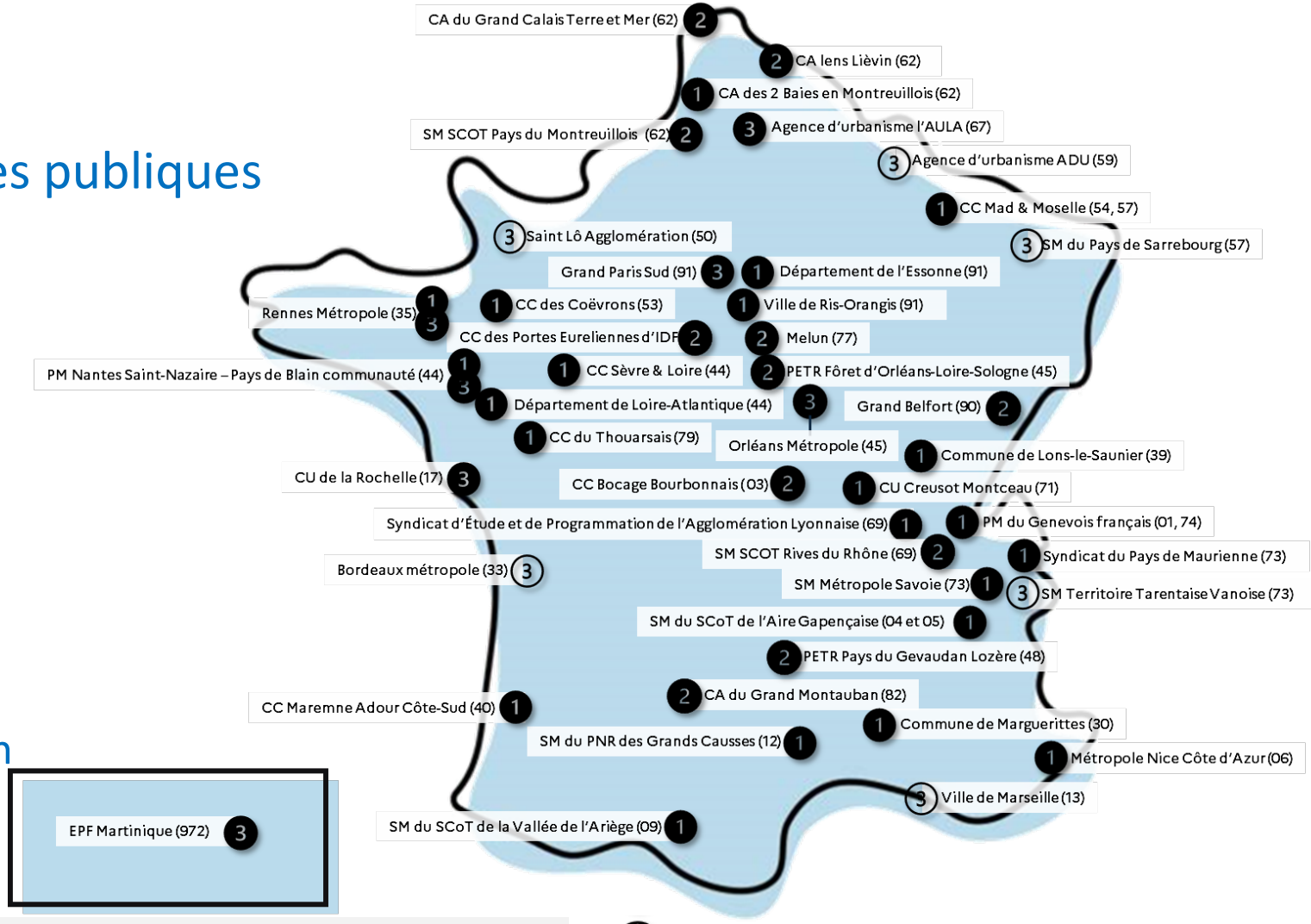
- Fonctionnalité des sols
- Sobriété foncière
- Remobilisation de friches

42 territoires accompagnés pour 7% de la superficie du territoire national.

Il faut connaitre pour bien agir.

Depuis 2021, renforcement de la dimension stratégique du sujet et besoin accru d'accompagnement

=> Renforcement de l'accompagnement sur cette dimension territoriale.



Merci

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EN SAVOIR PLUS



ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE